

SICAV CAPITALISATION PLUS

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2025

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2025

Introduction

En exécution de la mission de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « SICAV CAPITALISATION PLUS » pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **176 959 260 dinars**, un actif net de **176 896 408 dinars** et un bénéfice de la période de **2 860 497 dinars**.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV CAPITALISATION PLUS » comprenant le bilan au 30 septembre 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière trimestrielle accomplie par l'auditeur indépendant de l'entité ».

Un examen limité d'informations financières trimestrielles consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV CAPITALISATION PLUS » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 septembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « SICAV CAPITALISATION PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 23 octobre 2025
Le Commissaire Aux Comptes
ORGA AUDIT
Monoom Ben Ahmed

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/09/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres			
	3	96 292 965	0
Obligations et valeurs assimilées		96 292 965	0
Placements monétaires et disponibilités	4	80 666 295	53 787 216
Placements monétaires		80 666 189	53 787 022
Disponibilités		106	194
Créances d'exploitation		0	0
TOTAL ACTIF		176 959 260	53 787 216
PASSIF			
Autres créditeurs divers	5	62 852	17 847
TOTAL PASSIF		62 852	17 847
ACTIF NET			
Capital	10	168 411 022	53 446 500
Sommes distribuables		8 485 386	322 870
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	0
Sommes distribuables de la période		8 485 386	322 870
ACTIF NET		176 896 408	53 769 370
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		176 959 260	53 787 216

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	Période du 01/07 au 30/09/2025	Période du 01/01 au 30/09/2025	Période du 04/12 au 31/12/2024
Revenus du portefeuille-titres	6	1 748 493	3 132 221	0
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 748 493	3 132 221	0
Revenus des placements monétaires	7	1 527 928	4 875 490	697 392
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 276 421	8 007 711	697 392
Charges de gestion des placements	8	(357 974)	(845 189)	(59 501)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 918 447	7 162 522	637 891
Autres produits		0	19	0
Autres charges d'exploitation	9	(57 950)	(141 624)	(11 897)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 860 497	7 020 917	625 994
Régularisation du résultat d'exploitation		(626 353)	1 464 469	(303 125)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 234 144	8 485 386	322 870
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		626 353	(1 464 469)	303 125
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		0	0	0
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		0	0	0
Frais de négociation de titres		0	(23 327)	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		2 860 497	6 997 590	625 994

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/07 au 30/09/2025	Période du 01/01 au 30/09/2025	Période du 04/12 au 31/12/2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 860 497	6 997 590	625 994
Résultat d'exploitation	2 860 497	7 020 917	625 994
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0	0	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0	0
Frais de négociation de titres	0	(23 327)	0
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0	0	0
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(15 921 287)	116 129 448	52 143 375
Souscriptions	58 731 591	295 349 255	153 220 630
- Capital	56 093 100	287 250 600	152 924 600
- Régularisation des sommes non distribuables	18 940	94 660	0
- Régularisation des sommes distribuables	2 619 551	8 003 995	296 030
Rachats	(74 652 878)	(179 219 807)	(101 077 255)
- Capital	(71 293 900)	(173 290 300)	(100 478 100)
- Régularisation des sommes non distribuables	(24 145)	(46 495)	0
- Régularisation des sommes distribuables	(3 334 833)	(5 883 012)	(599 155)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(13 060 790)	123 127 038	52 769 370
ACTIF NET			
En début de période	189 957 198	53 769 370	1 000 000
En fin de période	176 896 408	176 896 408	53 769 370
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	1 826 076	534 465	10 000
En fin de période	1 674 068	1 674 068	534 465
VALEUR LIQUIDATIVE	105,669	105,669	100,604
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	6,27%	6,73%	7,90%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 30/09/2025

(Unité en Dinars Tunisiens)

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

La SICAV CAPITALISATION PLUS est une Société Anonyme créée le 25 mars 2024, et l'ouverture au public a eu lieu en date du 4 décembre 2024.

Il s'agit d'un OPCVM obligataire de type capitalisation régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 (JORT n°59 du 24 Juillet 2001). La société a pour objet unique la gestion de portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe constitué par utilisation de ses fonds propres. La société s'intéresse particulièrement aux emprunts d'Etat, aux obligations et d'une manière générale aux placements à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV CAPITALISATION PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de SICAV CAPITALISATION PLUS est confiée à la SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE, le dépositaire étant la BANQUE DE TUNISIE.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

1. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Évaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- * à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- * au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

* à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/09/2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV CAPITALISATION PLUS figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués au 30 juin 2025 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

2.3. Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Opérations de pensions livrées

Titres mis en Pension :

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ». La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

Note 3 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève à 96 292 965 au 30 septembre 2025 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Code ISIN	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30/09/2025	% Actif Net
Titres émis par le Trésor et négociables Sur le marché financier					
		927 000	92 700 000	96 292 965	54,43%
* EMPRUNT NATIONAL		927 000	92 700 000	96 292 965	54,43%
Emp NATIONAL 2024 CAT B 1ère tranche	TN2781ZB9E10	175 000	17 500 000	18 402 040	10,40%
Emp NATIONAL 2024 CAT B 4ème tranche	TN9092FJVKK8	150 000	15 000 000	16 060 816	9,08%
Emp NATIONAL 2023 CAT B 4ème tranche	TNMCPXLL1EE2	70 000	7 000 000	7 493 866	4,24%
Emp NATIONAL 2023 CAT B 3ème tranche	TNRS9CVT3SJ7	400 000	40 000 000	40 125 315	22,68%
Emp NATIONAL 2022 CAT B 4ème tranche	TN7PM93UZP50	132 000	13 200 000	14 210 928	8,03%
TOTAL			92 700 000	96 292 965	54,43%

Note 4 : Placements monétaires et disponibilités

Le poste Placements monétaires et disponibilités totalise au 30 septembre 2025 un montant de 80 666 295 DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Code ISIN / Tenu chez la	Date D'acquisition	Nombre	Coût D'acquisition	Valeur au 30/09/2025	% Actif net
CERTIFICATS DE DEPOTS A MOINS D'UN AN BT			14 000	13 820 931	13 921 323	7,87%
(100 jours au taux de 8,5%)	TN4JY2SCOH71	15/08/2025	1 000	979 748	988 529	0,56%
(90 jours au taux de 8,5%)	TN67SBYFF995	22/07/2025	500	992 515	998 886	0,56%
(600 jours au taux de 8,5%)	TNAVLULNWM95	15/09/2025	1 500	1 483 237	1 487 754	0,84%
(50 jours au taux de 8,5%)	TNGYZF7ZPFY9	09/09/2025	2 000	1 475 031	1 494 267	0,84%
(90 jours au taux de 8,5%)	TNUHX2MMS787	06/08/2025	3 000	1 981 332	1 989 600	1,12%
(50 jours au taux de 8,5%)	TNYUU8WPQ3T2	10/09/2025	3 000	2 950 061	2 981 380	1,69%
(90 jours au taux de 8,5%)	TN1P2FTVM649	24/07/2025	1 500	2 971 997	2 983 838	1,69%
(90 jours au taux de 8,5%)	TNS4WQ5XW2P9	25/08/2025	500	495 333	498 797	0,28%
(40 jours au taux de 8,5%)	TNI3P0YZMAY8	28/08/2025	1 000	491 677	498 272	0,28%
CREANCES SUR OPERATIONS DE PENSIONS LIVREES				16 399 208	16 461 626	9,31%
Prise en pension EMP NAT 2024 T4 TF BIAT du 26/09/2025 au 27/10/2025, taux de 8,50%				2 500 067	2 502 428	1,41%
Prise en pension EMP NAT 2024 T1 TF BIAT du 11/09/2025 au 13/10/2025, taux de 8,50%				9 000 052	9 040 427	5,11%
Prise en pension EMP NAT 2024 T1 TF BIAT du 15/09/2025 au 16/10/2025, taux de 8,50%				2 000 033	2 007 117	1,13%
Prise en pension EMP NAT 2024 T3 TF BIAT du 23/09/2025 au 23/10/2025, taux de 8,50%				2 000 037	2 003 343	1,13%
Prise en pension BTA Juillet 2032 7,5% AMEN BANK du 15/08/2025 au 13/11/2025, taux de 8,50%				499 762	505 189	0,29%
Prise en pension BTA Janvier 2032 9,87% AMEN BANK du 20/08/2025 au 18/11/2025, taux de 8,50%				399 257	403 122	0,23%
COMPTES A TERME A MOINS D'UN AN			15 630	15 630 000	15 748 789	8,90%

(103 jours au taux de TMM +1%)	La Banque de Tunisie	12/08/2025	620	620 000	625 660	0,35%
(101 jours au taux de TMM +1%)	La Banque de Tunisie	14/08/2025	459	459 000	463 019	0,26%
(109 jours au taux de TMM +1%)	La Banque de Tunisie	20/08/2025	2 249	2 249 000	2 266 179	1,28%
(108 jours au taux de TMM +1%)	La Banque de Tunisie	28/08/2025	300	300 000	301 844	0,17%
(97 jours au taux de TMM +1%)	La Banque de Tunisie	07/07/2025	619	619 000	628 918	0,36%
(97 jours au taux de TMM +1%)	La Banque de Tunisie	07/07/2025	95	95 000	96 504	0,05%
(100jours au taux de TMM +1%)	La Banque de Tunisie	18/07/2025	379	379 000	384 225	0,22%
(104 jours au taux de TMM +1%)	La Banque de Tunisie	22/07/2025	231	231 000	234 012	0,13%
(103 jours au taux de TMM +1%)	La Banque de Tunisie	23/07/2025	604	604 000	611 877	0,35%
(103 jours au taux de TMM +1%)	La Banque de Tunisie	23/07/2025	31	31 000	31 399	0,02%
(99 jours au taux de TMM +1%)	La Banque de Tunisie	31/07/2025	42	42 000	42 477	0,02%
(100 jours au taux de TMM +1%)	La Banque de Tunisie	08/08/2025	635	635 000	641 388	0,36%
(100 jours au taux de TMM +1%)	La Banque de Tunisie	08/08/2025	656	656 000	662 477	0,37%
(105 jours au taux de TMM +1%)	La Banque de Tunisie	14/08/2025	1 923	1 923 000	1 939 838	1,10%
(97 jours au taux de TMM +1%)	La Banque de Tunisie	18/08/2025	1 152	1 152 000	1 161 229	0,66%
(109 jours au taux de TMM +1%)	La Banque de Tunisie	20/08/2025	194	194 000	195 482	0,11%
(95 jours au taux de TMM +1%)	La Banque de Tunisie	16/07/2025	722	722 000	732 223	0,41%
(94 jours au taux de TMM +1%)	La Banque de Tunisie	07/09/2025	486	486 000	488 082	0,28%
(93 jours au taux de TMM +1%)	La Banque de Tunisie	08/09/2025	655	655 000	657 685	0,37%
(91 jours au taux de TMM +1%)	La Banque de Tunisie	10/09/2025	213	213 000	213 794	0,12%
(91 jours au taux de TMM +1%)	La Banque de Tunisie	14/09/2025	701	701 000	703 089	0,40%
(99 jours au taux de TMM +1%)	La Banque de Tunisie	17/09/2025	837	837 000	839 027	0,47%
(93 jours au taux de TMM +1%)	La Banque de Tunisie	26/09/2025	1 827	1 827 000	1 828 361	1,03%
COMPTE DE PLACEMENT (Banque de Tunisie)				34 044 000	34 534 451	19,52%
DISPONIBILITES					106	0,00%
TOTAL				79 894 139	80 666 295	45,60%

Note 5 : Autres créditeurs divers

Le poste Autres créditeurs divers s'élève au 30 septembre 2025 à 62 852 DT et se détaillant comme suit :

	30/09/2025	31/12/2024
Retenue à la source	35 857	5 950
Redevance CMF	14 951	7 790
TCL	2 541	1 327
Provision honoraires commissaire aux comptes	9 103	2 380
Provision honoraires PDG	400	400
TOTAL	62 852	17 847

Note 6 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 1 748 493 DT pour la période du 01 juillet 2025 au 30 septembre 2025 et se détaillant comme suit :

	Période du 01/07 Au 30/09/2025	Période du 01/01 Au 30/09/2025	Période du 04/12 Au 31/12/2024
- Revenus des Emprunts Nationaux	1 748 493	3 132 221	0
TOTAL	1 748 493	3 132 221	0

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève à 1 527 928 DT pour la période du 01 juillet 2025 au 30 septembre 2025 et se détaille ainsi :

	Période du 01/07 Au 30/09/2025	Période du 01/01 Au 30/09/2025	Période du 04/12 Au 31/12/2024
Intérêts des certificats de dépôt	218 950	537 475	0
Intérêts des comptes à terme	197 630	438 141	0
Intérêts des comptes de placement	729 711	2 338 996	0
Revenus des prises en pension	381 637	1 560 878	697 392
TOTAL	1 527 928	4 875 490	697 392

Note 8 : Charges de gestion de placements

Le solde de ce poste s'élève à 357 974 DT pour la période du 01 juillet 2025 au 30 septembre 2025 et se détaille ainsi :

	Période du 01/07 Au 30/09/2025	Période du 01/01 Au 30/09/2025	Période du 04/12 Au 31/12/2024
Commission de dépôt (Banque de Tunisie)	275 895	651 398	45 858
Commission de gestion (Société de Bourse de Tunisie)	82 079	193 791	13 643
TOTAL	357 974	845 189	59 501

Note 9 : Autres charges d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève à 57 950 DT pour la période du 01 juillet 2025 au 30 septembre 2025 et se détaille ainsi :

	Période du 01/07 Au 30/09/2025	Période du 01/01 Au 30/09/2025	Période du 04/12 Au 31/12/2024
Redevance CMF	45 947	108 904	7 790
TCL	8 004	19 592	1 327
Contribution sociale de solidarité	0	400	0
Rémunération d'intermédiaires et honoraires (CAC)	2 795	9 104	2 380
Rémunération de personnel (PDG)	1 200	3 600	400
Droit de timbre	4	4	0
Charges diverses	0	20	0
TOTAL	57 950	141 624	11 897

Note 10 : Capital**Capital au 31-12-2024**

Montant	53 446 500
Nombre de titres	534 465
Nombre d'actionnaires	111

Souscriptions réalisées

Montant	287 250 600
Nombre de titres émis	2 872 506
Nombre d'actionnaires nouveaux	376

Rachats effectués

Montant	(173 290 300)
Nombre de titres rachetés	(1 732 903)
Nombre d'actionnaires sortants	(20)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0
Frais de négociation de titres	(23 327)
Régularisation des sommes non distribuables	48 166
Résultats de l'exercice clos incorporés à la VL	600 543
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	378 840

Capital au 30-09-2025

Montant	168 411 022
Nombre de titres	1 674 068
Nombre d'actionnaires	467

(A) Selon décision de l'assemblée générale ordinaire du 12 mars 2025

11- Autres informations

- Le gestionnaire (la Société de Bourse de Tunisie) perçoit une rémunération de 0,15% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.
- Le dépositaire (la Banque de Tunisie) perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.